

Que devrions-nous mesurer, et comment ?

Consultations sur l'exercice de suivi du Partenariat mondial

Mars - Mai 2021

Historique et contexte

L'exercice de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (ci-après « le Partenariat mondial ») a été mis en place à l'origine pour i) amener un changement de comportement afin que la coopération pour le développement gagne en efficacité ; et ii) favoriser l'exercice de la redevabilité mondiale au regard de la mise en œuvre des engagements pris à Busan. En trois cycles, l'[exercice de suivi](#) a produit des informations irremplaçables, transformant le Partenariat mondial d'une part en un outil essentiel de contrôle des mesures prises par la communauté internationale pour honorer les engagements relatifs à l'efficacité de la coopération pour le développement, et d'autre part en source des données pour trois cibles des ODD. Bien que le but initial n'ait pas changé, la coopération pour le développement et les partenariats ont beaucoup évolué ces dix dernières années. En outre, les retours d'information des parties prenantes laissent penser que l'exercice de suivi n'a pas été mis en œuvre d'une manière permettant de satisfaire totalement ses objectifs tant au niveau national que mondial. Dans ce contexte, le Partenariat mondial a engagé une [réforme ambitieuse](#) de son exercice de suivi afin qu'il remplisse sa mission originale tout en répondant aux besoins évolutifs des parties prenantes et en apportant des données utiles pour surmonter les difficultés rencontrées actuellement en matière d'efficacité. La réforme entend à la fois réviser le cadre de suivi (les éléments à mesurer) et améliorer le processus (la manière de procéder).

Afin que la réforme de l'exercice de suivi s'appuie sur les avis des parties prenantes, la coprésidence du Partenariat mondial a invité ces dernières à participer à une série de consultations virtuelles en prévision de la 21^e réunion du Comité de pilotage (7-8 juillet 2021). Ces consultations ont porté principalement sur le **cadre [d'indicateurs] de suivi**¹, qui évalue les progrès des acteurs du développement au regard de leurs engagements d'améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement suivant les quatre principes adoptés en la matière : orientation sur les résultats, plus grande appropriation par les pays partenaires, création de partenariats inclusifs au service du développement, et renforcement de la transparence et de la redevabilité mutuelle. Les consultations avaient pour objectif de recueillir les avis des parties prenantes sur les questions suivantes :

- **Comment le cadre de suivi du Partenariat mondial pourrait-il mieux traduire ce que les principes d'efficacité signifient pour eux dans le contexte actuel ?**
- **Comment le cadre de suivi pourrait-il produire des données capables de mieux amener un changement de comportement, d'inciter à agir et de favoriser l'apprentissage ?**

Se fondant sur le principe adopté à la [20^e réunion du Comité de pilotage](#), selon lequel un cadre d'indicateurs révisé devrait permettre de rendre compte plus précisément et pleinement de la pluralité de la composition

¹ Un premier cycle de consultations en vue de la réforme de l'exercice a été organisé en 2020, au sujet du processus de suivi (résumé [ici](#)).

du Partenariat, la coprésidence, s'appuyant également sur le pouvoir de mobilisation des membres du Comité de pilotage, a engagé un processus de consultation sur le cadre de suivi dans chaque communauté/réseau organisationnel² entre mars et mai 2021. Cette démarche a permis de recueillir les avis et attentes des différents groupes de parties prenantes, indispensables pour améliorer la pertinence de l'exercice de suivi et les données qu'il produit, et faire en sorte qu'il résonne largement. Les discussions ont également abordé la question de l'intégration dans le cadre de suivi des systèmes, des politiques publiques et de l'architecture de la coopération en place dans les pays qui sont importants pour que les partenariats libèrent tout leur potentiel. Plutôt que d'examiner des aspects techniques ou des indicateurs précis, les participants ont été invités à prendre un peu de recul et réfléchir à la manière dont le cadre pourrait être amélioré d'un point de vue plus stratégique et global, à partir de plusieurs **points de questionnement**³ :

- dans quelle mesure ils [un groupe constitutif donné] sont actuellement représentés dans l'exercice de suivi ;
- dans quelle mesure, et comment, ils souhaitent se voir intégrés dans un cadre de suivi révisé ;
- quelles actions ont selon eux le plus d'impact sur la mise en œuvre de leurs priorités respectives en matière d'efficacité et de leurs engagements envers les principes d'efficacité et dont ils sont disposés à rendre compte ;
- dans quelle mesure, et comment, leurs actions prioritaires et leurs engagements varient en fonction du contexte national ;
- quels seront précisément les points qu'ils jugeront prioritaires et pour lesquels ils pourraient rendre des comptes s'agissant de remédier aux problèmes d'efficacité systémiques⁴ ;
- quels sont les éléments qui devraient être mesurés et dont les autres groupes constitutifs devraient rendre compte si l'on voulait renforcer le mécanisme de redevabilité applicable aux parties prenantes.

Les consultations récentes sur le cadre de suivi ont également abordé certains problèmes associés au processus de suivi. Ces derniers ont été examinés spécifiquement lors de consultations menées dans le prolongement de la série de consultations des parties prenantes sur le processus de suivi qui ont eu lieu en 2020. Ces discussions ont permis de recueillir des réflexions supplémentaires sur les problèmes relatifs au processus, notamment des solutions possibles.

Le présent document dresse une synthèse de ces consultations, sur laquelle la coprésidence s'est appuyée pour élaborer sa [proposition](#) de réforme de l'exercice de suivi du Partenariat mondial qui doit être présentée pour examen à la 21^e réunion du Comité de pilotage. Cette synthèse thématique expose les questions soulevées durant les consultations concernant : 1) l'amélioration du cadre de suivi, et 2) l'amélioration du processus de suivi.

² Entre mars et mai 2021, la coprésidence et les membres du Comité de pilotage ont mené 15 consultations virtuelles organisées par l'Équipe d'appui conjointe auprès des groupes constitutifs du Partenariat mondial, à savoir : les pays partenaires (six consultations : organisées au niveau régional et avec les pays du G7+) ; les Partenaires du développement (cinq consultations : avec les donateurs arabes, les membres du CAD [deux fuseaux horaires], les BMD, les entités des Nations Unies) ; la société civile ; les parlements ; les syndicats ; et les acteurs philanthropiques. Le suivi de l'engagement du secteur privé dans la coopération pour le développement et les Principes de Kampala du Partenariat mondial ont été examinés pendant certaines des 17 consultations, complétées par des consultations plus ciblées organisées avec le Groupe de travail multipartite sur l'engagement du secteur privé créé au titre du domaine d'action 2.1, le Business Leaders Caucus du Partenariat mondial et un petit nombre d'autres spécialistes. Le domaine d'action 2.3 a apporté des éléments utiles à la définition des contours préliminaires du cadre de suivi sous l'angle de la coopération Sud-Sud, à partir des premiers résultats des travaux pilotes réalisés avec sept pays, et organisera des consultations à la suite de la 21^e réunion du Comité de pilotage. Des membres du Comité de pilotage représentant des gouvernements infranationaux ont proposé d'interroger leur groupe constitutif sur des thèmes nouveaux les concernant dans le cadre d'un processus parallèle en cours mené par CGLU, dans l'optique d'élaborer un document d'orientation sur le thème « coopération pour le développement et administrations locales ». Deux autres consultations portant sur le processus de suivi ont été organisées avec un petit groupe de Partenaires du développement pour l'un, et de parties prenantes non exécutives pour l'autre.

³ Ces points de questionnement ont été décidés lors de la 20^e réunion du Comité de pilotage.

⁴ Les problèmes systémiques renvoient aux systèmes centraux, aux politiques publiques et à l'architecture de coopération en place dans les pays qui facilitent la coordination, le dialogue et la redevabilité mutuelle et permettent aux partenariats de libérer tout leur potentiel.

Format des consultations

Dix-neuf consultations virtuelles se sont déroulées entre mars et mai 2021 avec diverses parties prenantes du Partenariat mondial. Chacune d'elle a rassemblé un groupe de personnes d'un seul groupe constitutif et était animée par un consultant⁵. La coprésidence a supervisé le processus de consultation avec l'appui des membres du Comité de pilotage, les coprésidents et la coprésidente participant aux discussions à la fois en tant qu'observateurs et représentants [de leurs propres groupes constitutifs]. L'Équipe d'appui conjointe a aidé la coprésidence à formuler et présenter des contributions de fond, ainsi qu'à assurer toutes les communications et l'organisation logistique des consultations ; elle a également assisté à toutes les discussions.

Les parties prenantes suivantes ont participé aux consultations et/ou ont fourni des contributions écrites⁶ :

Pays partenaires : Afghanistan ; Allemagne ; Bangladesh ; Bénin ; Burkina Faso ; Cambodge ; Comores ; Colombie ; Costa Rica ; Côte d'Ivoire ; Fidji ; Guatemala ; République de Guinée ; Haïti ; Honduras ; Kenya ; Libéria ; Malawi ; Mauritanie ; Mozambique ; Népal ; Niger ; Ouganda ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Paraguay ; Pérou ; Philippines ; RDP lao ; République centrafricaine ; République démocratique du Congo ; République dominicaine ; Sao Tomé-et-Principe ; Sierra Leone ; Soudan ; Soudan du Sud ; Timor-Leste ; Togo ; Tonga ; Vanuatu ; Yémen ; Zimbabwe⁷.

Partenaires du développement : agences des Nations Unies (FIDA, ONU Femmes, FAO, OIT, PNUD, PNUE, BCAD, FENU, DAES) ; Allemagne ; Australie ; Autriche ; Banque arabe pour le développement économique en Afrique ; Banque mondiale ; BAsD ; Banque interaméricaine de développement ; Banque islamique de développement (y compris la SID) ; Belgique ; BID ; Canada ; Commission européenne ; Corée ; Espagne ; États-Unis ; Finlande ; Fonds arabe pour le développement économique et social ; Fonds d'Abu Dhabi pour le développement ; Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ; Fonds koweïtien pour le développement ; Fonds saoudien pour le développement ; Irlande ; Islande ; Nouvelle-Zélande ; Suède ; Suisse.

Parties prenantes non exécutives : AidWatch (Canada) ; TechSoup ; CAF America ; WINGS ; Nepal Center for Philanthropy and Development ; Hispanics in Philanthropy ; Philanthropy Circuit (Nigéria) ; Union des syndicats du Tchad (Tchad) ; East African Trade Union Confederation (EATUC) ; Union nationale des syndicats autonomes du Sénégal (UNSAS, Sénégal) ; Centrale des syndicats des travailleurs du Rwanda (CESTRAR, Rwanda) ; Union nationale des travailleurs du Mali (UNTM, Mali) ; CSI-Afrique ; Confédération générale du travail (CGT-A, Argentine) ; Central de Trabajadores de la Argentina (CTA-T, Argentine) ; Central Única dos Trabalhadores (CUT, Brésil) ; Federation of Free Workers (FFW, Philippines) ; Confédération syndicale internationale (CSI) ; Union interparlementaire (UIP) ; représentants parlementaires (Bangladesh ; Canada ; République démocratique du Congo ; Pakistan ; Togo ; Trinité-et-Tobago) ; Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (CPDE) et CPDE-Youth ; Action Aid ; réseau européen Dette et développement (Eurodad) ; Nash Vek (Kirghizistan) ; Reality of Aid ; Civil Society Coalition on Sustainable Development (Nigéria) ; National Association of Youth Associations (NAYO, Zimbabwe) ; Africa Youth Trust ; Council for People's Development and Governance International (CPDG, Philippines) ; Childolescent And Family Survival Organisation-Women's Rights Action Group for Development (CAFSSO-WRAG Nigeria) ; Lanka Organic Agriculture Movement (Sri Lanka) ; Center for International Private Enterprise (CIPE) ; Digital Opportunity Trust ; Total Impact Capital ; chambre de commerce et d'industrie des Philippines ; SAP Government Affairs ; MOV Investimentos ; Business Call to Action (BCtA).

⁵ Deux consultations ont été animées conjointement par l'Équipe d'appui conjointe et par la coprésidence.

⁶ Les participants ont été sélectionnés sur les conseils de la coprésidence et des points focaux du Comité de pilotage.

⁷ Le Secrétariat du G7+, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et l'AUDA-NEPAD ont également participé aux consultations de leurs pays partenaires respectifs.

Toutes les consultations ont été menées sous couvert d'anonymat afin d'encourager les discussions franches ; c'est pourquoi les points ci-dessous ne sont pas attribués à des personnes, des pays ou des institutions ou organisations en particulier.

1. Amélioration du cadre de suivi

Évaluation de la capacité des données produites par l'exercice de suivi actuel à fournir une image exacte et complète de l'efficacité de la coopération pour le développement

Les participants ont exprimé des avis mitigés sur le fait que le cadre de suivi donne une vision exacte et complète de l'efficacité de la coopération pour le développement. De nombreux participants ont estimé que l'exercice de suivi apportait des données comparatives utiles par pays, susceptibles de favoriser un apprentissage mutuel et un changement de comportement et d'encourager les parties prenantes à mettre en œuvre les principes d'efficacité et les Objectifs de développement durable (ODD). Par exemple, certains Partenaires du développement et parties prenantes non exécutives ont inclus des indicateurs de suivi dans leurs propres cadres de *reporting*.

Bien que le cadre de suivi fournisse des données comparatives utiles sur plusieurs aspects de la coopération pour le développement, beaucoup de participants ont semblé dire que les informations manquaient de profondeur. Globalement, la plupart des groupes constitutifs estimaient que l'image « quantitative » [de bon nombre d'indicateurs] du cadre de suivi négligeait des données qualitatives utiles qui pourraient aider à évaluer les facteurs expliquant les performances des parties prenantes, ainsi que la contribution des différents acteurs à l'amélioration des performances. Par exemple, les avis étaient partagés sur la capacité des indicateurs relatifs à l'appropriation par les pays à fournir des informations adaptées à différents contextes nationaux. Par ailleurs, pour certains pays partenaires et Partenaires du développement, le cadre donne une indication de l'alignement sur les priorités de développement du pays partenaire (c'est-à-dire avec les plans nationaux de développement) mais il serait plus intéressant qu'il évalue l'alignement au niveau de la mise en œuvre, notamment en donnant des informations plus détaillées à l'échelon des projets. À l'inverse, selon certains Partenaires du développement, le cadre de suivi ne fournit pas assez de données qualitatives permettant de tenir compte des différences d'utilisation des systèmes nationaux en fonction du contexte du pays. Plus généralement, plusieurs groupes constitutifs ont souligné que le cadre actuel n'établissait pas de liens explicites entre les principes d'efficacité et l'impact sur le développement.

Tous les groupes constitutifs jugent indispensable d'améliorer la transparence et la redevabilité mutuelle. Tous les groupes constitutifs ont préconisé d'améliorer les échanges d'informations entre *toutes* les parties prenantes. Par exemple, la plupart des groupes constitutifs ont indiqué que le cadre de suivi pourrait contrôler dans quelle mesure les données sur la coopération pour le développement sont facilement accessibles et compréhensibles par le grand public. D'une part, les pays partenaires et les parties prenantes non exécutives ont rappelé qu'il était extrêmement important d'avoir accès dans les pays aux données provenant des Partenaires du développement sur les financements de coopération (y compris pour les décaissements hors budget), d'autant plus à cause des lacunes et des faiblesses des systèmes statistiques de certains pays partenaires. D'autre part, les Partenaires du développement et les parties prenantes non exécutives ont souligné l'intérêt qu'il y aurait à ce que les pays partenaires communiquent certaines données utiles (plans de renforcement des capacités, principaux besoins, etc.) pour renforcer la coopération pour le développement sur le terrain. **La redevabilité mutuelle et collective devrait également être un élément plus présent et stratégique dans le cadre de suivi révisé.** Les pays partenaires et les parties prenantes non exécutives, ainsi que quelques Partenaires du développement, ont avancé l'idée que les Partenaires du développement ne rendaient pas suffisamment de comptes sur le respect de leurs engagements en matière d'efficacité. Pour que cela change, ils ont suggéré que des valeurs de référence ou des notes pourraient inciter les Partenaires du développement à améliorer leurs performances. À l'inverse, les Partenaires du développement et les parties prenantes non exécutives ont rappelé qu'il incombait aux gouvernements des pays partenaires de mettre en œuvre leurs priorités nationales, mais aussi de veiller à ce que les divers acteurs intervenant dans le pays se rendent des comptes mutuellement – notamment par des concertations institutionnalisées au niveau des pays – ce qui pouvait faire l'objet d'un suivi en pratique. Les parties prenantes non exécutives et certains Partenaires du développement estimaient que le cadre de suivi devrait évaluer le degré d'institutionnalisation et d'utilisation de mécanismes

de redevabilité mutuelle (notamment de mesures de lutte contre la corruption) aux différentes étapes de la coopération pour le développement – y compris lors de la mise en œuvre.

Les groupes constitutifs sont d'accord sur le fait que le cadre de suivi révisé devrait continuer à surveiller la prévisibilité de l'aide. La prévisibilité est un facteur jugé déterminant pour que les pays partenaires puissent élaborer, budgétiser et exécuter leurs plans de développement, et son importance a été amplifiée par la pandémie de COVID19. Une certaine convergence s'est dégagée quant aux moyens de remédier aux points faibles du cadre de suivi actuel : tant les Partenaires du développement que certains pays partenaires souhaitent ajouter des informations qualitatives afin de contextualiser les performances des Partenaires du développement, en particulier lorsque des décaissements sont retardés ou que des engagements de financement ne se concrétisent pas. Un partenaire de développement a proposé que le suivi puisse également mesurer le degré de décaissement des engagements de financement antérieurs, car cela permettrait de savoir où, quand et pourquoi des difficultés sont survenues. Les pays partenaires ont aussi suggéré d'affiner les indicateurs de prévisibilité en séparant les ressources du budget national de celles de l'extérieur, et de mesurer le niveau de dépense des fonds par l'État une fois qu'ils ont été décaissés par les Partenaires du développement. Ils ont fait remarquer par ailleurs qu'une plus grande prévisibilité de l'aide augmentait la redevabilité – par exemple, par la planification budgétaire, et ensuite par le contrôle parlementaire.

L'alignement et la mesure de l'alignement sur les priorités de développement des pays partenaires reste un élément essentiel à surveiller pour tous les groupes constitutifs, mais la manière dont il est mesuré devrait être réexaminée. Comme l'ont indiqué certains Partenaires du développement, l'alignement est l'un des éléments qui conditionnent leur engagement. Certains pays partenaires ont constaté des progrès dans l'alignement des Partenaires du développement sur les stratégies nationales, tandis que plusieurs Partenaires du développement et pays partenaires ont préconisé une concertation plus en amont afin de favoriser une compréhension commune des priorités nationales et de faciliter ensuite l'alignement. Dans la pratique, le cadre de suivi pourrait par exemple évaluer dans quelle mesure les Partenaires du développement échangent avec les gouvernements des pays partenaires sur le plan stratégique, et favoriser un dialogue national pluriel avant la formulation des cadres de résultats nationaux.

Pour la plupart des groupes constitutifs, surveiller **l'alignement sur les priorités nationales est nécessaire mais pas suffisant** et peut parfois donner une représentation fautive des priorités stratégiques qui peuvent évoluer sur le terrain (par exemple dans les contextes fragiles). Les Partenaires du développement ont noté que le suivi de l'alignement pourrait être étendu à des partenaires extérieurs à la sphère gouvernementale. Par exemple, l'évaluation de l'alignement du secteur privé sur les cadres de résultats nationaux (et plus généralement, l'alignement des objectifs de développement et des intérêts commerciaux) a été soulevée comme une question essentielle à examiner (voir aussi la section 1.b sur le secteur privé).

L'utilisation des systèmes nationaux reste un engagement important pour tous les groupes constitutifs. Certains participants se sont demandé si le cadre de suivi révisé devrait interpréter de façon plus large la manière dont les systèmes nationaux sont définis et dont leur utilisation doit être évaluée (voir aussi la section 1.d). Les pays partenaires et les Partenaires du développement jugeraient intéressant qu'il fournisse des informations plus différenciées selon les pays sur l'utilisation des systèmes nationaux en fonction des contextes, mais leurs propositions diffèrent. Certains pays partenaires et Partenaires du développement ont suggéré de mettre au point des indicateurs propres aux contextes nationaux et/ou d'adapter les indicateurs à ces contextes (par exemple les pays fragiles). D'autres ont souligné que le cadre de suivi devrait évaluer à la fois dans quelle mesure les Partenaires du développement renforcent et utilisent les systèmes nationaux⁸. Les Partenaires du développement, d'un autre côté, ont regretté que le cadre actuel ne tienne pas compte du degré de solidité des systèmes nationaux dans les différents pays partenaires.

⁸ Pour les Partenaires du développement comme pour les pays partenaires, le cadre de suivi révisé pourrait s'inspirer des classements existants des performances des donateurs établis dans plusieurs pays partenaires.

Plusieurs groupes constitutifs ont également évoqué le fait que délier l'aide pouvait favoriser l'appropriation par les pays. Les participants ont exprimé des avis différents, y compris au sein des Partenaires du développement, sur la meilleure manière de suivre l'aide non liée – et ses diverses formes – au moyen du cadre révisé. Par exemple, certaines OSC ont suggéré d'étendre ce suivi à l'aide officiellement non liée mais décaissée à des entreprises basées dans le pays donateur dans le cadre des processus de passation des marchés.

Les groupes constitutifs ont également souligné la nécessité d'améliorer la fiabilité et la couverture des données produites par l'exercice de suivi. Le problème vient en partie du manque d'informations disponibles en raison du niveau de participation inégal des pays partenaires et des Partenaires du développement (en particulier quand ces derniers n'ont pas de présence au niveau national). En outre, l'absence ou le peu de points d'entrée d'autres acteurs non gouvernementaux importants ne facilite pas la collecte de données de suivi complètes. La plupart des groupes constitutifs, notamment les pays partenaires, les Partenaires du développement et les organisations de la société civile (OSC), ont également pointé la qualité des informations recueillies, mais elles n'étaient pas tout à fait d'accord sur les causes du problème. Les pays partenaires ont évoqué le manque d'échange d'informations et la difficulté à obtenir des informations des Partenaires du développement ; certains Partenaires du développement ont souligné que le manque de fiabilité des données était dû à l'hétérogénéité des périodes de référence et des règles de *reporting* chez les Partenaires du développement et les pays partenaires ; et les parties prenantes non exécutives ont critiqué l'opacité tant des Partenaires du développement que des pays partenaires ainsi que le manque de systèmes nationaux solides pour recueillir et traiter les données.

Meilleur suivi de l'inclusivité et du périmètre de la coopération pour le développement

Les consultations ont souligné que le nouveau cadre de suivi devait permettre de satisfaire un certain nombre d'attentes stratégiques. D'une part, plusieurs participants parmi les pays partenaires et Partenaires du développement ont rappelé que **certains engagements importants antérieurs au Sommet de Busan ne font actuellement l'objet d'aucune surveillance dans le cadre de l'exercice de suivi** ; c'est le cas notamment de l'harmonisation, de la coordination des donneurs, et de la planification conjointe, dont l'absence nuit à une coopération efficace au service du développement. D'autre part, **tous les groupes constitutifs considèrent que le cadre de suivi ne restera pertinent que s'il reflète mieux l'évolution du paysage du développement** depuis le Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide de Busan qui a fait date en 2011. À des degrés divers, les parties prenantes ont laissé entendre que le cadre de suivi ne tenait pas suffisamment compte de la diversité des acteurs (et de leurs rôles et modalités d'action distinctifs en matière de coopération), des partenariats, des flux financiers et des modalités de l'aide, et enfin des contextes nationaux (en particulier des situations de fragilité), qui tous ont des répercussions sur l'image que l'exercice de suivi donne des progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes d'efficacité.

Premièrement, le suivi pourrait couvrir un éventail plus large de flux financiers et de modalités de coopération. Les participants ont relevé que l'aide publique au développement (APD) était en fort recul en pourcentage de l'ensemble des ressources financières destinées au développement et que le cadre de suivi devrait *faire plus avec de moins en moins*. Pour que le suivi soit plus pertinent, il doit prendre davantage en compte la manière dont les fonds alloués à la coopération pour le développement sont décaissés aujourd'hui. Certains Partenaires du développement ont suggéré que le cadre de suivi devrait évaluer l'efficacité de l'aide bilatérale versée au système multilatéral et passant par lui conformément aux bonnes pratiques d'aide, par exemple s'agissant de la fourniture de contributions au budget de base ou de financements pré-affectés. D'autres Partenaires du développement ont mis en garde sur le risque qu'un tel élargissement fasse perdre à l'exercice de suivi son niveau de ciblage original sur les pays et puisse faire double emploi avec d'autres cadres internationaux existants. De plus, pour certains pays partenaires, étendre le suivi à d'autres financements de coopération pour le développement rendrait l'exercice utile aussi bien dans les pays à revenu faible que dans ceux à revenu intermédiaire et pourrait aider à remédier à certains de leurs problèmes d'efficacité respectifs. Il a aussi été suggéré d'inclure le soutien budgétaire,

ainsi que les flux qui ne sont pas dirigés sur le secteur public ou qui ne passent pas par lui (OSC, secteur privé, etc.). En particulier, les divers groupes constitutifs ont suggéré de recueillir davantage d'informations sur l'efficacité des différentes modalités faisant intervenir le secteur privé (c'est-à-dire les financements mixtes), même si le *reporting* sur des flux privés peut poser des difficultés spécifiques. De plus, plusieurs groupes constitutifs ont rappelé que l'exercice de suivi devrait continuer d'étendre sa couverture mondiale, notamment pour prendre en compte la coopération des donateurs du Sud et dans les pays à la fois donateurs et bénéficiaires, afin de montrer les liens entre les principes d'efficacité et les principes et pratiques de la coopération Sud-Sud.

Deuxièmement, les groupes constitutifs étaient d'accord pour dire que le suivi devrait donner une image plus large de la coopération pour le développement dans les pays, à l'échelle de l'ensemble de la société. Pour beaucoup de participants, cette image illustre la pluralité du Partenariat mondial et aiderait à renforcer l'exercice de suivi en tant qu'outil et espace de dialogue ouvert au niveau pays. Ils étaient néanmoins nombreux à estimer que l'approche à l'échelle de l'ensemble de la société n'apparaissait pas suffisamment dans les indicateurs existants, qui étaient axés de manière disproportionnée sur les rôles et les engagements des Partenaires du développement traditionnels et des gouvernements des pays partenaires⁹.

Les différentes parties prenantes estimaient toutes que le cadre de suivi devait conserver ou renforcer les éléments suivants :

- **Ensemble du gouvernement** : même si toutes les parties prenantes reconnaissaient que les gouvernements des pays partenaires jouaient le premier rôle dans les efforts d'amélioration de l'efficacité de la coopération pour le développement, certains Partenaires du développement trouvaient intéressant que le suivi couvre leur travail avec les ministères sectoriels, et mette aussi mieux en évidence le rôle de coordination du gouvernement dans les efforts d'amélioration.
- **Gouvernements infranationaux** : la plupart des groupes constitutifs ont souligné que, compte tenu des divers degrés de décentralisation existant dans les pays partenaires, le cadre devrait mieux rendre compte des actions menées au niveau des échelons infranationaux de l'appareil d'État. Par exemple, le suivi pourrait inclure l'alignement des Partenaires du développement sur les priorités infranationales. À l'inverse, le cadre pourrait aussi surveiller le rôle de coordination des gouvernements des pays partenaires vis-à-vis des priorités des acteurs infranationaux en matière de coopération pour le développement. Plus largement, le suivi pourrait évaluer comment/dans quelle mesure les acteurs/Partenaires du développement organisent leur coopération en fonction des politiques, des mécanismes et des structures de coopération des pays partenaires selon le type de système gouvernemental.
- **Secteur privé** : le rôle croissant des entreprises dans le financement des ODD était largement reconnu mais n'apparaissait pas suffisamment dans le cadre de suivi, ce qui pourrait être amélioré.
 - Les groupes constitutifs ont salué l'idée de partir des Principes de Kampala pour mieux surveiller l'engagement du secteur privé dans la coopération pour le développement. Bien que tous les principes soient importants pour assurer une coopération efficace au service du développement et aient besoin d'être pris en compte sur le fond, il a été suggéré qu'à ce stade, le Partenariat mondial pourrait privilégier ceux les plus à même d'induire un changement de comportement, par exemple l'orientation vers les résultats et l'impact sur le développement, le principe de ne laisser personne de côté, et la transparence.¹⁰ Il a été suggéré d'explorer davantage les liens possibles entre le suivi des Principes et les

⁹ Outre les diverses parties prenantes recensées ci-dessous, plusieurs groupes constitutifs ont également suggéré d'encourager les partenariats avec les milieux universitaires et les instituts de recherche et d'en faire un élément de suivi, et aussi de maintenir le dialogue avec les pays du Sud donateurs pour étudier des points d'entrée possibles.

¹⁰ Principe de Kampala n° 2 « Obtenir des résultats et exercer un impact ciblé » – Assurer l'obtention de résultats utiles au progrès du développement durable en produisant des effets mutuellement avantageux ; Principe n° 4 « Garantir la transparence et l'exercice de la redevabilité » – Mesurer et diffuser les résultats en matière de développement durable afin de favoriser l'apprentissage et de transposer les approches fructueuses à une plus grande échelle ; et Principe n° 5 « Ne laisser personne de côté » – Reconnaître, partager et atténuer les risques pour tous les partenaires.

domaines actuels du suivi du Partenariat mondial, notamment les stratégies nationales de coopération pour le développement, la redevabilité mutuelle, la coordination et le dialogue, le rôle de surveillance des parlements, et/ou l'aide non liée. Par exemple, les Partenaires du développement ont proposé d'inclure dans le suivi les mesures qu'ils prennent pour favoriser l'établissement d'un environnement propice à l'engagement des entreprises dans la coopération pour le développement ; et l'existence d'une stratégie d'engagement du secteur privé chez les acteurs du développement. Cette exploration initiale a pour but de déterminer si certains aspects des Principes devraient faire l'objet d'un suivi sous la forme d'un indicateur indépendant ou être intégrés dans le cadre révisé.

- Des suggestions ont été également faites à partir des consultations en vue d'améliorer le suivi actuel de l'engagement du secteur privé et la qualité du dialogue public-privé. Même si le dialogue devait rester un élément primordial¹¹, il a été suggéré de simplifier et d'adapter la nouvelle approche de suivi pour privilégier un dialogue et un apprentissage ouverts entre tous les acteurs clés sur les aspects qualitatifs des partenariats avec le secteur privé. Plusieurs parties prenantes non exécutives ont proposé de participer à ce dialogue afin d'améliorer la transparence des flux de coopération pour le développement et de faire en sorte que le secteur privé rende davantage de comptes. La nouvelle approche de suivi pourrait aussi favoriser l'alignement sur les priorités de développement des États hôtes, en simplifiant les procédures des donneurs lorsqu'ils collaborent avec des entreprises du pays, et être davantage orientée vers les résultats et l'impact pour les travailleurs et les bénéficiaires de la coopération pour le développement.
- **Société civile** : les participants étaient largement d'accord sur la nécessité de continuer à mesurer l'engagement des OSC dans les efforts d'amélioration de l'efficacité, en particulier compte tenu du rétrécissement inquiétant de l'espace civique dans beaucoup de pays. Les OSC (et les acteurs philanthropiques) ont demandé que leurs causes soient mieux représentées dans les diverses dimensions du cadre. Certaines OSC ont souhaité que des mesures relatives aux jeunes soient intégrées dans le cadre de suivi révisé. Les Partenaires du développement ont également suggéré un suivi de leur contribution au renforcement des capacités des OSC dans les pays partenaires.
- **Acteurs philanthropiques** : les participants étaient largement en faveur d'une plus grande représentation de ces acteurs dans le cadre de suivi. Les acteurs philanthropiques ont suggéré qu'ils pourraient avoir davantage de comptes à rendre sur leurs engagements vis-à-vis des principes d'alignement (en veillant à ce que leurs programmes soient en phase avec les priorités des pays), d'appropriation (en appliquant des mesures de vigilance lorsqu'ils travaillent avec des partenaires locaux, et en soutenant le renforcement des capacités des partenaires locaux), et d'inclusivité. Soulignant le rétrécissement de l'espace civique dans beaucoup de pays partenaires, les acteurs philanthropiques ont également proposé une mise au point plus précise sur la notion d'environnement propice, en particulier s'agissant des conditions leur permettant d'exister, de se développer et de travailler à obtenir un impact, toutes choses qui pouvaient être surveillées au moyen du cadre de suivi.
- **Syndicats** : la question du renforcement de leur représentation et de leur engagement dans le suivi a été soulevée. Pour les syndicats, le cadre de suivi n'intégrait pas suffisamment leurs priorités et préoccupations – améliorer le dialogue social, entre autres –, mais il pouvait néanmoins être une occasion d'améliorer la redevabilité mutuelle dans les pays partenaires. Ainsi qu'il a été souligné, la faible représentation des syndicats dans le cadre de suivi s'ajoutait à leur manque d'inclusion dans les concertations sur la coopération pour le développement au niveau des pays, ce que la pandémie de COVID-19 et le rétrécissement de l'espace civique dans beaucoup de pays n'avaient fait qu'aggraver. Les syndicats ont exprimé le souhait que le cadre leur fasse une plus grande place en évaluant les mesures qu'ils prennent pour réaliser les ODD, pour améliorer la redevabilité collective (en particulier du secteur privé), ainsi que pour utiliser les résultats du suivi.

¹¹ Cet élément apparaît dans le Principe de Kampala n° 3 sur les partenariats inclusifs – Renforcer la confiance à travers un processus de dialogue et de consultation ouvert.

- **Parlements** : les représentants parlementaires ont indiqué qu'ils avaient peu de moyens de contrôle sur la coopération pour le développement tant dans les pays donateurs que dans les pays bénéficiaires. Ils ont souligné plusieurs aspects de leur mission qu'il pourrait être intéressant de faire apparaître dans le cadre de suivi, tels que l'établissement des budgets (notamment par la création de bureaux parlementaires budgétaires indépendants) ou, dans une moindre mesure, les commissions parlementaires et la planification du développement.

Les participants ont néanmoins reconnu que, s'il était nécessaire que le cadre de suivi soit ouvert à de nouveaux partenaires, il était tout aussi important que tous les acteurs rendent des comptes.

Les avis étaient relativement convergents sur le fait que le suivi pourrait montrer dans quelle mesure les pays partenaires mettaient en place des cadres législatifs et réglementaires visant à associer les citoyens, le secteur privé et la société civile (entre autres) à l'élaboration des politiques publiques en matière de coopération pour le développement, et dans quelle mesure ils parvenaient à mobiliser ces acteurs dans le cadre de partenariats structurés (c'est-à-dire des concertations nationales en matière de planification et de suivi), ainsi que la manière dont les Partenaires du développement soutenaient ces processus. Même si les pays partenaires et les Partenaires du développement estimaient que tous les acteurs devaient rendre compte de leur mise en pratique des principes d'efficacité, un certain nombre de groupes constitutifs, en particulier chez les parties prenantes non exécutives, ont souligné que la priorité pourrait être donnée aux acteurs du secteur privé dans la mesure où ils contribuent de plus en plus à financer les ODD et à procurer à certaines parties prenantes non exécutives (acteurs philanthropiques et OSC en particulier) les moyens d'opérer dans les pays partenaires. Les Partenaires du développement ont suggéré un suivi plus différencié des activités du secteur privé et des OSC au regard des principes d'efficacité – par exemple, les parties prenantes non exécutives pourraient être tenues de suivre les mêmes règles de *reporting* que les structures gouvernementales pour certains domaines du cadre (par exemple les indicateurs relatifs à une orientation vers les résultats), mais leur suivi pourrait être différencié dans d'autres domaines (par exemple les indicateurs d'appropriation). En outre, le suivi des efforts des parties prenantes non exécutives en matière de coopération efficace au service du développement devrait tenir compte des cadres internationaux déjà existants.

Les participants étaient aussi d'accord sur le fait que les acteurs devraient utiliser les résultats du suivi pour modifier leur comportement et que l'on pourrait étudier la possibilité que le cadre de suivi contrôle si les résultats du suivi sont utilisés, comment et à quelle fin. Pour plusieurs pays partenaires et parties prenantes non exécutives, la redevabilité devait impérativement aller au-delà de la coopération entre États et englober les parties prenantes non exécutives qui, semble-t-il, travaillent souvent directement avec les Partenaires du développement. Il a été suggéré que le cadre de suivi évalue si les stratégies de ces acteurs et leurs interventions en matière de développement étaient alignées sur celles des pouvoirs publics, et dans quelle mesure ils communiquaient des données aux autres acteurs, en particulier aux gouvernements des pays partenaires. Par exemple, les acteurs philanthropiques ont reconnu que, comme ils communiquaient en général des données de leur propre initiative, ils pouvaient en transmettre plus systématiquement à leurs partenaires de travail, notamment aux gouvernements des pays partenaires.

Dans le même ordre d'idées, **la plupart des groupes constitutifs estimaient qu'un cadre de suivi englobant l'ensemble de la société était une façon de mieux rendre compte de l'engagement de ne laisser personne de côté.** Plusieurs parties prenantes ont réaffirmé l'importance de continuer à inclure (et éventuellement étendre) l'élément relatif au genre dans le cadre de suivi. **La plupart des parties prenantes estimaient que l'objectif de ne laisser personne de côté n'apparaissait pas suffisamment dans le cadre de suivi actuel, mais la grande majorité convenaient qu'une réflexion plus poussée était nécessaire pour réviser le cadre dans ce sens.** Craignant d'ajouter de la complexité au cadre et de faire double emploi avec le suivi déjà en place chez certains Partenaires du développement, les Partenaires du développement en particulier ont suggéré soit d'intégrer systématiquement l'objectif « ne laisser personne de côté » dans l'intégralité du cadre (en vérifiant si tous les acteurs concernés ciblaient effectivement d'abord et avant tout les plus vulnérables pour les principaux indicateurs et éléments du cadre), soit d'élaborer un indicateur indépendant pour cet objectif. Comme il a été indiqué plus haut, les représentants

du secteur privé ont aussi proposé d'accorder une importance prioritaire au suivi du Principe de Kampala de « ne laisser personne de côté ».

Suivi de l'efficacité de la coopération pour le développement dans différents contextes nationaux

De l'avis général, le cadre de suivi révisé devait continuer à fournir des informations indispensables à l'exercice de la redevabilité au niveau mondial (en donnant une vision globale), tout en produisant également des données utiles et adaptées à différents contextes nationaux (ce qui favorisait aussi la redevabilité). Les Partenaires du développement, les pays partenaires et les parties prenantes non exécutives étaient très favorables au principe de tenir compte des différentes trajectoires de développement des pays, en particulier des pays fragiles, dans le cadre de suivi révisé. Globalement, au lieu d'élaborer un ensemble distinct d'indicateurs pour différents contextes nationaux, **la plupart des participants jugeaient que le cadre pourrait chercher à produire des données comparables et fiables mais aussi viser à affiner et adapter les indicateurs afin de mieux fournir des informations propres au contexte.**

Pour les Partenaires du développement et les pays partenaires, le suivi pourrait apporter une compréhension plus nuancée des systèmes nationaux, et de leur utilisation, dans les contextes fragiles. Mesurer le soutien apporté par les Partenaires du développement à l'amélioration des systèmes et des processus est utile dans les contextes fragiles car ces systèmes ont souvent besoin d'être renforcés pour pouvoir utiliser efficacement la coopération pour le développement et produire des données fiables. Pour les Partenaires du développement, il serait également utile de pouvoir indiquer où et quand ils ont utilisé les systèmes nationaux dans des contextes fragiles, et comment ils ont adapté leurs modalités d'action aux différentes situations. Pour certains pays partenaires, le suivi pourrait aller plus loin et s'intéresser aux difficultés rencontrées en matière de ressources et de capacités, spécialement dans le contexte de la coopération pour le développement, et prendre en compte les diverses formes de systèmes nationaux dans les situations fragiles.

Pour les pays partenaires considérés comme fragiles, le suivi de l'alignement et de la redevabilité mutuelle reste une priorité. Pour ces pays, l'alignement sur les principales priorités nationales est essentiel pour assurer une coopération efficace au service du développement. Mais les autorités des pays partenaires ont souvent du mal à contrôler cet alignement, en particulier lorsque le soutien ne passe pas par des circuits gouvernementaux (voir le point 2a sur l'alignement). Pour certains Partenaires du développement, le suivi pourrait fournir une évaluation plus nuancée de l'alignement dans les contextes fragiles, car les résultats du suivi peuvent ne pas bien rendre compte de ce qu'ils font pour soutenir d'importantes priorités publiques ne figurant pas dans les cadres de résultats du pays élaborés par les gouvernements nationaux (dont l'autorité et/ou la capacité à représenter les intérêts des citoyens peut être contestable). Les groupes constitutifs étaient néanmoins d'accord avec l'idée qu'augmenter l'alignement et améliorer la transparence allaient de pair en particulier dans les contextes fragiles. Développer les échanges d'informations aiderait les pays partenaires à comprendre ce que font les acteurs du développement et où, et permettrait également aux Partenaires du développement de mieux cerner les priorités stratégiques des gouvernements des pays partenaires et leur évolution, pour mieux s'aligner dessus. Certains Partenaires du développement ont également souligné que le cadre de suivi pourrait être renforcé à leur égard, en particulier dans les contextes les plus vulnérables, en mesurant les efforts déployés pour améliorer la coordination des donateurs et réduire la fragmentation de l'aide.

Par ailleurs, **plusieurs groupes constitutifs ont réfléchi au cadre de suivi dans le contexte des synergies possibles entre aide humanitaire, aide au développement et efforts de paix.** En particulier, il a été suggéré que l'engagement des Partenaires du développement était compliqué dans les contextes fragiles et qu'il serait peut-être utile que le cadre de suivi rende éventuellement compte du degré de mobilisation de la coopération pour le développement dans les contextes fragiles, notamment par des initiatives humanitaires, non gouvernementales et/ou multilatérales/multipartites. Certains pays partenaires sont allés plus loin et ont souligné que les cadres de résultats relatifs à la coopération pour le développement ne pouvaient à eux seuls illustrer les actions en faveur du développement étant donné la façon dont elles étaient étroitement liées aux réformes du secteur de la sécurité, ou comment les principes d'efficacité

pouvaient s'appliquer face à des crises humanitaires. En outre, plusieurs participants ont souligné qu'il conviendrait aussi de réfléchir à un renforcement des liens entre l'exercice de suivi et les ODD dans les contextes fragiles, en surveillant le soutien apporté par les Partenaires du développement aux processus de consolidation de la paix et de renforcement de l'État.

Les consultations ont soulevé d'autres questions sur la nécessité d'adapter le cadre de suivi à différents contextes nationaux. D'une manière générale, le suivi doit évaluer dans quelle mesure les acteurs du développement organisent leur coopération en fonction des politiques, des mécanismes et des systèmes concernés des pays où ils opèrent. Le suivi pourrait également mieux révéler les difficultés propres au pays, comme le changement climatique dans les petits États insulaires en développement (PEID) ou l'engagement des gouvernements infranationaux en matière de coopération efficace au service du développement dans les pays partenaires décentralisés.

Suivi des améliorations apportées aux systèmes et processus nationaux de coopération pour le développement des pays partenaires et des mesures prises pour remédier aux problèmes systémiques¹²

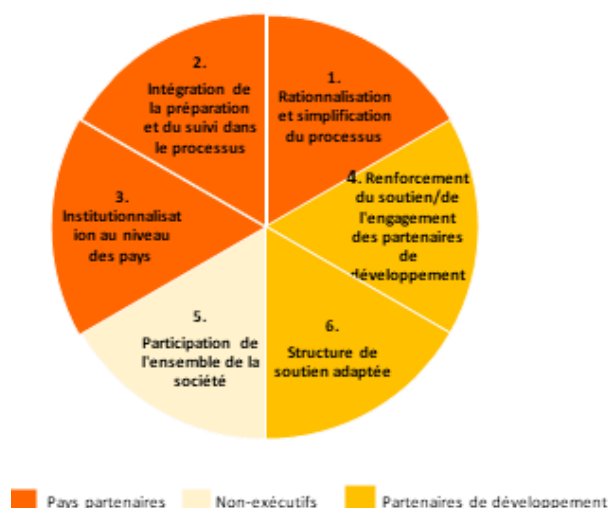
Les groupes constitutifs étaient largement d'accord sur l'importance prioritaire à donner à l'utilisation des systèmes nationaux. Les pays partenaires et certains Partenaires du développement ont salué l'accent mis sur le suivi, non pas du soutien mais de l'*utilisation* des systèmes nationaux. Pour les Partenaires du développement, un problème connexe qui se pose est que le cadre de suivi actuel ne mesure pas du tout le soutien technique mobilisé pour renforcer les systèmes nationaux, et que les Partenaires du développement ne sont pas tenus d'expliquer pourquoi ils ont utilisé ou non les systèmes du pays. Certains participants ont indiqué que ce qui était considéré comme un système ou un processus national dans le cadre de suivi actuel était trop restreint. Le cadre de suivi actuel se concentre sur les systèmes de passation des marchés et de gestion des finances publiques, ce qui, de l'avis de certains Partenaires du développement, est utile pour leur éviter de travailler avec de nombreux systèmes ou des systèmes hétérogènes. Il pourrait pourtant mieux rendre compte d'autres éléments importants tels que les systèmes en place dans les pays partenaires en matière d'élaboration des stratégies, de planification des programmes, de gestion, de suivi et de *reporting* (et les systèmes de gestion de l'information plus généralement), d'évaluation, ainsi que le soutien qui leur est apporté par les Partenaires du développement sous la forme d'activités de coopération technique. Compte tenu du manque d'échange d'informations et de fiabilité des données jugé préoccupant, les groupes constitutifs étaient largement favorables en particulier à un **suivi du renforcement et de l'utilisation des systèmes de statistiques et de données des pays partenaires**. Cela impliquait que les pays partenaires comme les Partenaires du développement rendent des comptes à cet égard, tandis que plusieurs parties prenantes non exécutives se sont aussi engagées à justifier de leurs efforts de transmission de données crédibles aux systèmes nationaux.

La plupart des groupes constitutifs étaient favorables à l'idée que le soutien apporté aux systèmes et processus nationaux et leur utilisation soient mesurés dans le contexte d'une approche à l'échelle de l'ensemble de la société. Plusieurs pays partenaires ont souligné que des processus de dialogue nationaux avaient été engagés (y compris avec des OSC et le secteur privé) en vue de renforcer les partenariats intérieurs au service du développement. Les Partenaires du développement et certaines parties prenantes non exécutives ont également avancé que le suivi devrait évaluer non seulement dans quelle mesure les Partenaires du développement utilisaient les systèmes et processus nationaux pour la coopération au service du développement ou y participaient, mais aussi ce qu'ils faisaient pour appuyer la participation d'autres acteurs (société civile, secteur privé, etc.) à ces systèmes et processus. Cette inclusivité des systèmes et processus nationaux pourrait faire l'objet d'un suivi au niveau pays ainsi qu'en amont dans les stratégies pays des Partenaires du développement. De même, les OSC ont souhaité que les systèmes et processus nationaux pilotés par les pouvoirs publics soient ouverts à d'autres parties

¹² Les problèmes systémiques renvoient aux systèmes centraux, aux politiques publiques et à l'architecture de coopération qui facilitent la coordination, le dialogue et la redevabilité mutuelle et permettent aux partenariats de libérer tout leur potentiel.

prenantes, et que le suivi couvre le degré d'association des différents acteurs aux processus d'élaboration des budgets, d'audit national, de passation des marchés, etc.

Graphique 1: "Questions A" par partie prenante



2. Amélioration du processus de suivi

Les consultations sur le cadre de suivi ont un volet spécifique sur le processus de suivi et ont permis de recueillir des suggestions d'amélioration de ce processus. En complément des consultations sur le processus organisées en 2020 afin de mettre en évidence les principaux problèmes et enjeux, deux consultations ont été menées en mai 2021 avec les Partenaires du développement et les parties prenantes non exécutives. Elles ont été l'occasion d'approfondir les questions prioritaires (Graphique 1) pour les groupes constitutifs et de discuter de toutes les difficultés liées au processus de l'exercice de suivi. En 2020 afin de mettre en évidence les principaux problèmes et enjeux, deux consultations ont été menées en mai 2021 avec les Partenaires du développement et les parties prenantes non exécutives. Elles ont été l'occasion d'approfondir

les questions prioritaires (Graphique 1) pour les groupes constitutifs et de discuter de toutes les difficultés liées au processus de l'exercice de suivi.

On trouvera ci-dessous une synthèse des avis de tous les groupes constitutifs, notamment des pays partenaires à partir d'un ensemble de sources, en incluant les discussions sur le processus de suivi intégrées aux six consultations [de pays partenaires] organisées sur le cadre de suivi entre mars et mai 2021, ainsi que de précédentes contributions, parmi lesquelles les consultations de 2020 et le questionnaire final administré aux coordinateurs nationaux à la suite du cycle de 2018.

Rationalisation et simplification de l'exercice de suivi

Tous les groupes constitutifs étaient d'accord sur la nécessité de rationaliser et simplifier le processus de suivi afin de faciliter la meilleure appropriation de l'exercice par les pays partenaires, et d'encourager divers acteurs à participer. Cela supposerait de réduire, ou au moins d'éviter d'accroître, la complexité du cadre, tout en anticipant l'éventuelle inclusion de nouveaux acteurs dans le cadre révisé. Lors des différents processus de consultation, les parties prenantes ont appelé à simplifier la collecte des données de manière à préserver la comparabilité des données, trouver un compromis avec les demandes d'informations plus qualitatives permettant de mieux expliquer les résultats, et favoriser un dialogue ouvert afin de faciliter l'utilisation des résultats. Une autre suggestion importante concernait la simplification et l'amélioration de l'accessibilité des outils et matériels de suivi.

Amélioration de l'engagement des Partenaires du développement dans le processus et plus grande personnalisation du soutien apporté aux pays partenaires et à leurs partenaires

De nombreuses parties prenantes ont déclaré que les pays partenaires – en particulier ceux disposant de capacités limitées ou se trouvant en situation de fragilité – auraient besoin d'un soutien plus personnalisé

et d'indications plus claires sur la manière de collaborer avec différents acteurs pour participer pleinement à l'exercice. Il s'agirait d'apporter plus de soutien et d'accompagnement (sous la forme d'un renforcement des capacités et d'une augmentation des moyens), pour mieux comprendre les besoins durant les phases de collecte et de validation des données de l'exercice. Outre le fait que la fiabilité des données s'en trouverait améliorée, cela permettrait une compréhension plus claire de l'exercice de suivi dans sa globalité à un niveau plus stratégique. Les Partenaires du développement se sont dits soucieux que le soutien apporté ne diminue pas l'appropriation de l'exercice par le pays et l'attention qu'il y porte. Pour les pays partenaires, les Partenaires du développement devraient fournir des informations plus rapidement durant la phase de préparation de l'exercice. Différentes suggestions ont été faites concernant une collaboration plus efficace entre le siège et les bureaux de pays ainsi que l'aide nécessaire de points focaux ou d'un appui externe spécifiques dans les pays pour aider les gouvernements des pays partenaires à coordonner le processus, mais aussi sur le fait que les autres parties prenantes (parlements, syndicats, acteurs philanthropiques et leurs partenaires d'exécution locaux, etc.) ont besoin d'un accompagnement pour se préparer à l'exercice de suivi et y participer. Au niveau mondial, il serait utile aussi pour ces autres parties prenantes de bénéficier d'un soutien externe qui aiderait à améliorer la communication, créer un élan, réduire les coûts de transaction tout au long de l'exercice et avoir un impact plus important sur le changement de comportement après l'exercice.

Utilisation des résultats et lien entre données et changement de comportement

Tout en reconnaissant l'utilité de l'exercice de suivi et des produits associés, à savoir le tableau de bord de suivi en ligne du Partenariat mondial et ses produits connexes (profils par pays et rapports d'étape mondiaux), les parties prenantes jugeaient urgent d'utiliser les résultats davantage et à meilleur escient. Selon elles, le problème venait peut-être du fait que l'utilisation des résultats ne faisait l'objet d'aucun contrôle, ou qu'il manquait des recommandations officielles ou d'autres initiatives dans le prolongement de l'exercice de suivi.

Autre aspect tout aussi important, la plupart des discussions ont évoqué la difficulté de mieux faire le lien entre les données et les mesures prises. Certains Partenaires du développement et pays partenaires étaient d'avis qu'un échelon de *reporting* différent – c'est-à-dire régional – pourrait aussi augmenter la portée de l'exercice de suivi. Les pays partenaires et les Partenaires du développement ont souligné l'importance primordiale d'une adhésion et d'un portage politiques pour soutenir le coordinateur national et les organes concernés du pays (par exemple les autres ministères intervenant dans la coopération pour le développement), déployer l'exercice et encourager les parties prenantes à utiliser les résultats à tous les échelons de l'appareil d'État. Certains groupes constitutifs ont suggéré qu'un plan d'action et/ou une feuille de route propre à chaque pays serait nécessaire à l'issue de l'exercice de suivi, afin d'améliorer l'utilisation des résultats. Certains pays partenaires ont engagé ce processus en incluant des éléments au niveau non seulement national mais aussi régional ou mondial pour stimuler des échanges de connaissances plus ouverts, amener un changement de comportement, et communiquer leurs progrès au regard des engagements pris en matière d'efficacité. Cela implique que des données de qualité soient partagées entre toutes les parties prenantes, en particulier entre et par les Partenaires du développement, les parties prenantes non exécutives et les gouvernements des pays partenaires, et que tous les acteurs concernés soient associés au processus.

Institutionnalisation du processus de suivi

Plusieurs parties prenantes ont souligné que l'utilisation des résultats du suivi pour amener un changement de comportement était facilitée lorsque cet exercice volontaire était intégré dans les processus et systèmes nationaux. Bien qu'il soit intéressant de disposer de données périodiques, plusieurs groupes constitutifs ont souligné qu'une certaine souplesse et un délai rallongé pour mener à bien l'exercice¹³ pourraient aider à institutionnaliser le processus dans les pays i) en réduisant les décalages temporels entre l'exercice de suivi

¹³ Voir le document d'analyse sur [l'organisation](#) de l'exercice de suivi.

et les processus nationaux (de planification ou d'examen, etc.) ; ii) en ménageant du temps pour informer et préparer convenablement toutes les parties prenantes par des ateliers d'initiation et de validation – en s'appuyant sur de précédentes expériences réussies ; et iii) en créant des synergies avec d'autres processus nationaux et mondiaux (élaboration de budget, Examen national volontaire¹⁴, etc.). Un compromis devrait être trouvé pour institutionnaliser ainsi le processus dans les pays tout en maintenant et en renforçant l'élan politique mondial en faveur d'une coopération efficace au service du développement. Les parties prenantes ont répété qu'un portage politique accru pourrait favoriser l'adhésion de l'ensemble de l'appareil d'État et de la société à l'exercice de suivi.

Les pays partenaires ont émis des avis divers quant à l'organisation institutionnelle nationale nécessaire pour entreprendre avec succès l'exercice de suivi. Compte tenu des contextes nationaux difficiles et de la faiblesse de l'architecture de coopération pour le développement dans certains pays, diverses suggestions ont été faites concernant l'adoption d'une approche flexible pour l'institutionnalisation de l'exercice dans les pays. Il a ainsi été proposé de désigner un ministère référent au lieu d'un point focal pour coordonner les contributions des différentes parties prenantes ; de nommer plusieurs points focaux dans différents ministères et agences gouvernementales ; de souligner la nécessité d'avoir une unité de suivi-évaluation spécifique pour coordonner le processus dans l'ensemble de l'appareil d'État ; et de mobiliser les échelons supérieurs de l'administration, toutes choses qui devraient aider à remédier au problème de rotation du personnel entre les exercices de suivi.

Inclusivité du processus de suivi (approche à l'échelle de l'ensemble de la société)

Le fait d'utiliser davantage les résultats du suivi peut également contribuer à augmenter la participation de toutes les parties prenantes, en incitant à inclure les données de suivi dans les plans et processus de dialogue nationaux. Lors des consultations complémentaires sur le processus de suivi, il a également été suggéré de renforcer la participation des parties prenantes non exécutives dans la phase ultérieure concernant l'utilisation des résultats pour promouvoir un changement de comportement. Il a été signalé que, pour plusieurs groupes constitutifs – tels que les parlements, les acteurs philanthropiques, les syndicats et les gouvernements infranationaux –, l'exercice de suivi soit offrait peu de points d'entrée, soit n'était pas suffisamment bien compris pour qu'ils soient incités à participer. Pour les participants plus expérimentés comme les OSC, les autorités gouvernementales sont les moteurs d'un processus inclusif et ont la charge d'associer tous les acteurs au processus. L'importance d'institutionnaliser l'exercice de suivi au niveau des pays pour favoriser une plus grande participation a également été soulignée. Les parties prenantes ont appelé à renforcer les capacités et à associer systématiquement les points focaux désignés dans les pays (par les chefs de file mondiaux des groupes constitutifs) au sein de différents groupes d'acteurs du développement. Au total, tous les groupes constitutifs ont reconnu que l'exercice de suivi constituait un espace de dialogue ouvert au niveau des pays sur la coopération efficace au service du développement.

¹⁴ Voir le document d'analyse des [liens avec le Programme 2030](#).